

66 rue Saint Julien - BP 10829
59508 DOUAI CEDEX
Tél. : 0 891 01 11 11 - Fax : 03 27 88 40 49
Internet : www.infogreffe.fr

AKINITA
37 rue Aristide Briand
59540 Caudry

V/REF :
N/REF : 2011 B 610 / 2011-A-2798

Le Greffier du Tribunal de Commerce de Douai certifie qu'il a reçu le 07/12/2011,

Acte S.S.P. en date du 05/11/2011
- Cession d'actions

Concernant la société

AKINITA
Société par actions simplifiée
37 rue Aristide Briand
59540 Caudry

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-2798 le 07/12/2011
R.C.S. DOUAI 535 146 906 (2011 B 610)

Fait à DOUAI le 07/12/2011,
LE GREFFIER



AKINITA

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €
Siège social : 37 rue Aristide Briand – 59540 CAUDRY :

2 M B 8 1 0

Greffier du Commerce: DOUAI
59500 (nord)
Dépôt n° <i>M H A I 2798</i>
Le Greffier : <i>IC</i>

Entre les soussignés :

M. Jean-Baptiste DUEZ, né le 19 juin 1958 à CAMBRAI (59), de nationalité française, marié en séparation de biens, domicilié 37 rue Aristide Briand à CAUDRY (59540)

ci-après dénommé « Le cédant », d'une part

Mme Anne-Sophie, Marie-Chantal, Jacqueline, Georgette MERY, née le 14 octobre 1957 à CAMBRAI (59), de nationalité française, marié en séparation de biens, domiciliée 37 rue Aristide Briand à CAUDRY (59540)

ci-après dénommé « Le cessionnaire », d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

1 – Cession d'actions

Par les présentes, M. Jean-Baptiste DUEZ cède, avec les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à Mme Anne-Sophie MERY qui accepte, les actions de la société par actions simplifiée AKINITA de 0,10 € chacune, numérotées de 99 001 à 100 000, dont il est propriétaire. Le cessionnaire sera propriétaire des actions cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour. En conséquence, celui-ci aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur ces actions après cette date. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations liés aux actions qui lui ont été cédées. Le cessionnaire reconnaît avoir reçu, avant ce jour un exemplaire des statuts de la société, à jour, certifiés conformes par le président ; ainsi qu'un extrait des inscriptions au registre du commerce et des sociétés concernant la société dont les actions sont présentement cédées.

2 – Prix. Modalités de paiement

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 0,10 € par action, soit au total 100 € pour les 1 000 actions cédées, laquelle somme a été payée comptant au moyen d'un chèque par le cessionnaire au cédant qui lui en donne quittance.

ASB

3 – Agrément des associés

Conformément à l'article 11 des statuts, cette cession n'est pas soumise à agrément.

4 – origine de la propriété

Les actions cédées ont été reçues par le cédant en contrepartie de son apport en numéraire effectué à titre pur et simple lors de la constitution de la société.

5 – Déclaration pour l'enregistrement

Pour la perception des droits d'enregistrement, les parties déclarent que la société dont les actions sont présentement cédées est soumise à l'impôt sur les sociétés ; et que la présente cession n'entraîne pas la dissolution de la société. En conséquence, les droits de cession des actions sont dus au taux de 3 %, exigibles lors de l'enregistrement de la présente cession devant intervenir dans le mois des présentes.

6 – Formalités de publicité

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

7 – Frais

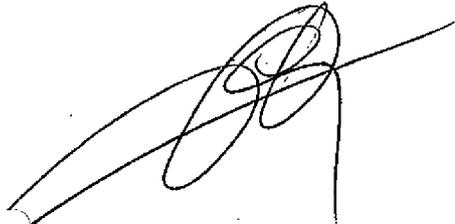
Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par Mme Anne-Sophie MERY, cessionnaire.

Fait à Caudry, le 05/11/2011, en huit exemplaires

Le cédant



Le cessionnaire



Inregistré à : POLE ENREGT -SIE VALENCIENNES VAL DE SCARPE

le 02/12/2011 Bordereau n°2011/2 438 Case n°20

Ext 7256

l'enregistrement : 25 €

Pénalités :

total liquidé : vingt-cinq euros

montant reçu : vingt-cinq euros

le Contrôleur principal

Christian MOREAU
Contrôleur Principal
des Finances Publiques

DUPLICATA

Page 2/2

